

## A l'appel de Place au vélo à St-Maur



Un tronçon de la rue du Chemin Vert était en double sens (y compris pour les voitures) jusqu'en février 2009, désormais même les vélos ne peuvent pas l'emprunter dans un sens.

En l'absence de réponse de la Mairie à notre courrier de février 2009 : voir sur le site [www.mdb94.org](http://www.mdb94.org)

# MANIFESTATION en vélo. RDV SAMEDI 6 FEVRIER 2010 à 11h30 Place d'Adamville.

Nous cheminerons ensemble jusqu'à la Place du 14 juillet et la Rue du Chemin Vert.

## « Où est le double sens cyclable ? »

Comme les principaux organismes d'étude de la circulation, Place au vélo à St-Maur est favorable à une généralisation de principe des Doubles Sens Cyclables, sauf exception à motiver par la Mairie.



Les bénéfices du Double Sens Cyclable ne sont plus à démontrer :

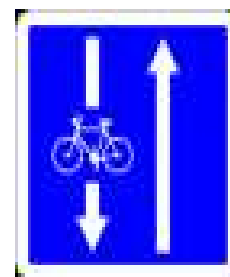
×peu onéreux

×facile à mettre en place et généralisable à un très grand nombre de rues

×favorable à la sécurité des cyclistes (itinéraires

tranquilles, annulant le risque de dépassement par une voiture et diminuant de beaucoup le risque d'ouverture inopinée de portière)

×pas accidentogène et favorable à la sécurité de tous, y compris les piétons et les automobilistes, par la réduction de la vitesse qu'il entraîne dans les voies étroites



Sceaux a généralisé cet aménagement à toute sa voirie en 2009, chiche à St-Maur ?